



Communiqué de presse

16 12 2012

En réponse au mail pétitionnaire reçu d'Alima BOUMEDIENE de demande de soutien je tiens à vous faire connaître ma position

Avec mes différentes responsabilités et mes engagements militants, avant tout humanistes, citoyens, politiques, internationalistes et écologistes depuis 30 ans dans le Val d'Oise et en Région parisienne, j'ai été amené à plusieurs reprises à soutenir Alima Boumediene Thierry partageant certaines de ses positions dans différents combats depuis des années.

Mon nom est cité en soutien à ses prises de positions sur le droit à l'existence d'un état palestinien auquel j'ai toujours ajouté le droit à la sécurité de l'état israélien, ou encore pour le soutien aux sans papiers .

Depuis, je suis bien obligé de réviser ma position, non pas sur la justesse de ces combats que j'ai soutenu et pour lesquels je ne change pas d'avis, mais sur la pratique personnelle d'Alima, en particulier du temps où j'ai pu la côtoyer au sein d'Europe Ecologie les Verts 95 (avant que je n'en démissionne rapidement) où j'ai découvert ses pratiques que je considère d'un opportunisme rare doté de stratégies de pouvoir affligeantes ; nombreux argenteuillais m'ont parlé d' une forme d'utilisation de certains milieux populaires de cette commune qui l'avaient en son temps soutenue dans ses combats électoraux et que par la suite ces mêmes militants de quartiers n'hésitaient pas à exprimer leur amertume et parler d' abandon, de lâchage (même de trahison) par celle qui était devenue m'ont-ils dit à leurs yeux une notable bien loin des causes qu'elle prétendait défendre. Puis n'ayant pas obtenu l'investiture EELV dans le 95 et le 75 pour tenter de redevenir sénatrice ou députée, elle quittera ce parti pour en rallier un autre qui lui donnera une investiture pour se présenter aux législatives à Argenteuil avec le résultat que l'on connaît ; enfin comme tout le monde, j'ai pu lire dans la presse ses demandes de pouvoir bénéficier de tarifs « sociaux » pour la scolarisation de son fils (voir liens ci-dessous) alors qu'Alima BOUMEDIENNE est quand même ex députée Européenne, ex sénatrice, avec les indemnités et droits qui vont avec, réélue ou non.

Aujourd'hui sa demande de soutien, est la demande de trop pour moi !

Je ne prends pas position sur l'avis du Conseil de l'Ordre, d'autant que je ne suis pas en possession de ses attendus, par contre, je prends position sur le fait que j'estime **qu'Alima doit arrêter d'instrumentaliser tout ce qui se passe autour d'elle pour se faire soutenir pour la satisfaction de ce qui ressemblerait bien à ses seuls intérêts personnels.** Elle a bien des compétences pour retrouver elle-même , sans démarche pétitionnaire et militante **une nouvelle activité rémunératrice**

Je demeure pour autant engagé, de manière responsable, comme chacun le sait , dans tous les combats pour le respect de l'autre, la citoyenneté, l'anti-racisme sous toutes ses formes, l'humanisme, la laïcité, le réel non cumul des mandats, l'égalité des droits comme le mariage pour tous et le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales et une écologie responsable, mais **je ne suis plus disponible pour soutenir Alima BOUMEDIENE pour cautionner ces combats dont il est difficile à ne pas considérer comme strictement personnels bien loin de l'intérêt collectif et d'une réelle démarche politique de progrès comme elle l'affirme encore.**

Pour ceux et celles qui n'avaient pas eu accès à certaines infos publiques, cliquer sur les liens :

http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/07/22/une-senatrice-ecologiste-se-plaint-de-sa-situation-financiere_1551573_823448.html#ens_id=1544853

<http://www.atlantico.fr/decryptage/senatrice-verte-alima-boumediene-thiery-internat-fils-criteres-sociaux-reclamation-148366.htm>

Salutations citoyennes
Jean Pierre ZOLOTAREFF
Président du Collectif Citoyen 95
Directeur général d'un réseau de lutte contre l'exclusion
Ex membre d'EELV durant quelques mois
Militant associatif et de l'éducation populaire depuis 35 ans
Juge prud'homal , élu des employeurs de l'économie sociale et solidaire

Mail d'Alima BOUMEDIENNE

Alima Boumediene-Thiery

contre le conseil de l'ordre du Val d'Oise seconde audience LE 18 DECEMBRE 2012 à 10 H.

Rappel des faits :

Depuis décembre 2011, Alima BOUMEDIENE-THIERY a déposé sa demande d'inscription au barreau des avocats du Val d'Oise. Celle-ci lui a été refusée par le Conseil de l'Ordre du Val d'Oise, non pas pour des raisons de compétence ou des raisons juridiques, mais pour « *son militantisme efficace dans le cadre de ses activités politiques* », et notamment pour son combat en faveur du Boycott des produits israéliens dans le cadre de la campagne BDS pourrait être condamnable, donc qu'Alima BOUMEDIENE-THIERY puisse être condamnée, dans le futur, puisqu'elle affirme qu'elle va continuer ce type d'action, ferait d'elle quelqu'un de mauvaise moralité, indigne d'être avocate ?

Cette situation inédite, qui d'une part méprise la présomption d'innocence et d'autre part vise à criminaliser les opinions politiques en général, et les militants pour le droit du peuple palestinien en particulier, n'a pas sa place dans notre environnement de justice et de droit !

Alima a donc déposé un recours contre cette décision arbitraire, discriminatoire, et illégale du Conseil de l'Ordre du 95 devant la Cour d'Appel de Versailles Lors de l'audience du 14 novembre 2012, le président de la Cour d'Appel de Versailles se refusant de condamner le Conseil de l'Ordre, a demandé aux deux parties de trouver une conciliation pacifique pour une issue positive de cette situation (ce qui ne pouvait se réaliser que par l'inscription d'Alima BOUMEDIENE-THIERY au tableau de l'Ordre des avocats du Val d'Oise, médiation que les deux parties ont accepté.

Cette médiation a malheureusement échoué !

Malgré différents courriers échangés entre l'avocat de Alima BOUMEDIENE-THIERY et le Conseil de l'Ordre, pour lui rappeler que celle-ci se tenait à sa disposition pour une audition, celui-ci s'est refusé de la convoquer pour l'entendre, comme l'avait demandé la Cour d'Appel de Versailles.

Quant au médiateur extérieur proposé par Maître Didier LIGER, avocat de Alima, en premier lieu Maître André DAMIEN pressenti mais dans l'incapacité de donner un avis en temps utile, puis en second lieu d'autres médiateurs proposés par l'avocat d'Alima mais toujours refusés par le Conseil de l'Ordre du Val d'Oise qui, pressé par l'avocat d'Alima, a fini par faire une troisième proposition. Alors que cet autre choix, proposé par le Conseil de l'Ordre, a été immédiatement accepté par Alima BOUMEDIENE-THIERY, celui-ci a attendu le 12 décembre 2012 pour le missionner !

Il est évident que le Conseil de l'Ordre n'a jamais voulu trouvé une solution amiable et qu'il continue à refuser l'inscription de Alima BOUMEDIENE-THIERY dans son barreau, au mépris total de la demande de la Cour d'Appel qui lui donnait une dernière chance de changer d'avis et au minimum de respecter la procédure en convoquant Alima pour une audition avec son avocat.

Ainsi, aucune solution n'ayant été trouvée, la Cour d'Appel de Versailles examinera à nouveau l'affaire le mercredi 19 décembre !

Les associations et les organisations politiques ainsi que les personnalités qui ont apporté tout leur appui à Alima Boumediene-Thiery, appellent tous les citoyens et toutes les organisations, attachés aux valeurs des droits humains et de démocratie à venir de nouveau la soutenir lors de son audience du **mercredi 19 décembre à 10h à la Cour d'Appel de Versailles, 5 rue Carnot.**

Le comité de Soutien

Alima Boumediene Thiery